

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2023
Convocations du 03 novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois, le treize novembre, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle **BRICHEZ**, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - Mme Sonia **DRICI** - M. Yoann **FRIN** - Mme Estelle **BERTIN** - Mme Martine **CHARLES** - M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFROY** - Mme Ariane **HENSER-MARTIN**

Absents : M. Maurice **DEFROCOURT** – M. Ludovic **NIESTRATA** (excusé) - Mme Marina **DELHUMEAU** – Mme Sabrina **GOBERVILLE** (excusée) – M. Eric **LANTHIEZ**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 H 08 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Yoann **FRIN** est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Mme la Présidente de séance donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès- verbal de la séance précédente
- ❖ Acquisition d'un bien immobilier
- ❖ Compte rendu d'une décision du Maire
- ❖ Démission d'un Adjoint – Suppression ou maintien du poste
- ❖ Désignation des délégués
- ❖ Autorisation de signature d'un contrat de maintenance des logiciels
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 35/2023: ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Michèle BRICHEZ : Présentation

Il est proposé d'acquérir le bien immobilier, sis 51 rue de la Ruelle à HONDAINVILLE, constitué des parcelles cadastrées section D n° 853 et D 1078, d'une superficie totale de 559 m², et de l'immeuble édifié sur la parcelle cadastrée section D n° 853, dépendant de la succession Michel GAUTIER.

Décision prise :

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition, par la commune, du bien immobilier ci-dessus désigné au prix de 60 000,00 € et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

DÉLIBÉRATION 36/2023 :

OBJET : COMPTE RENDU D'UNE DÉCISION DU MAIRE

Michèle BRICHEZ : Présentation

*Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Madame le Maire rend compte de la décision n° 05/2023 du 27 octobre 2023 faisant appel à la **S.E.C.T. – VRD** 160 rue des Prés Miny – MORU 60700 PONTPOINT pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un city - stade.*

*Le montant des honoraires s'élève à **8 500,00 € HT**, soit **10 200,00 € TTC**.*

Décision prise :

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de cette communication.

Madame le Maire indique à l'Assemblée que les 2 points suivants prévus à l'ordre du jour ne pourront être examinés, en l'absence de réponse de Mme la Préfète concernant la démission d'un Adjoint. Dans les 15 jours suivant la réception du courrier d'acceptation, le Conseil Municipal devra se réunir.

DÉLIBÉRATION 37/2023 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS

Michèle BRICHEZ : *Présentation*

Il convient de souscrire un contrat de maintenance pour les logiciels de la Mairie. Le coût annuel s'élève à 1 872,00 € pour une date d'effet au 01/01/2023.

Décision prise :

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat présenté par la SAS JVS MAIRISTEM.

Questions diverses :

- *Mme le Maire remercie les élus et les agents municipaux pour leur présence à la cérémonie du 10 novembre et leur participation active au vin d'honneur qui s'en est suivi.*
- *Elle déclare avoir reçu ce jour :*
 - *Mme **LEFEBVRE**, du Comité Départemental de l'Oise de la ligue contre le cancer, pour la création d'un « Espace sans tabac ».*
 - *M. **DUFOUR**, directeur de la S.E.C.T. de Pontpoint, en vue de monter le dossier relatif à l'implantation d'un city-stade.*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 19 H 30.

Procès-verbal adopté le 04 décembre 2023 par le Conseil Municipal.

Affiché et publié sur le site internet le 05 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,
Yoann FRIN

Le Maire,
Michèle BRICHEZ